

AVIS AU PUBLIC

Modification temporaire du règlement de la circulation à l'occasion des travaux aux réseaux de canalisation et de l'eau potable à Medernach

En sa séance du 9 septembre 2026, le collège échevinal a édicté la modification temporaire du règlement de la circulation suivante :

Article 1^{er}. - Pendant la durée des travaux aux réseaux de canalisation et de l'eau potable à Medernach, la rue de Savelborn entre la maison n°10 et la maison n°20 sera barrée à toute circulation à partir du **lundi, 14 septembre 2026 jusqu'au vendredi, 2 octobre 2026 inclus**.

Article 2. - Pendant la durée des travaux, la vitesse dans la rue « Wantergaass » sera réduite à 30 km/h et l'accès sera interdit pour les camions dépassant 3,5t, excepté riverains, fournisseurs et trafic agricole. L'arrêt et le stationnement seront interdits sur les deux côtés de la rue sur toute la longueur.

Article 3. - La présente réglementation est signalée par des panneaux adéquats, conformément aux prescriptions du code de la route.

Article 4. - Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Article 5. - La présente sera publiée conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Medernach, le 9 septembre 2026

Le collège échevinal
Bob Bintz, *bourgmestre*,
Daniel Baltes et Jean-Pierre Schmit, *échevins*



Administration communale
de la Vallée de l'Ernz

18, rue de Larochette
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02-1
Fax : 87 96 65

secretariat@aerenzdall.lu
www.aerenzdall.lu